

L'effet du passage à la retraite sur le bien-être des Français

Laurent Soulat

Les débats autour de la réforme des retraites mise en œuvre en 2023 ont mis en évidence de fortes réticences parmi les Français envers la perspective d'un report de l'âge de la retraite. Ces réticences traduisent probablement une aspiration assez large des Français à profiter de leur retraite : de fait, l'exploitation des réponses à la vague 2020 de l'enquête PatÉr (PATrimoine et préférences vis-à-vis du TEMps et du RISque) montre que la représentation que les Français se font de la retraite est majoritairement très favorable. Pour autant ces représentations peuvent varier selon les individus : il est possible que l'aspiration à profiter de la retraite soit plus marquée chez les personnes souffrant des conditions d'exercice de leur activité (pénibilité physique, perte de sens...), ces souffrances pouvant s'accroître avec l'âge. A contrario, pour d'autres personnes, qui occupent des emplois davantage gratifiants, l'attrait de la retraite est potentiellement plus réduit. Selon les cas, le passage à la retraite peut donc coïncider, ou pas, avec l'amélioration du bien-être. Pour tenter d'objectiver ces questions qui étaient au cœur du colloque organisé par le Conseil d'orientation des retraites (COR) le 4 décembre 2023, le présent article propose une analyse de l'évolution du bien-être subjectif au moment du passage à la retraite.

Il apparaît ainsi qu'en 2020, le niveau de satisfaction dans la vie (en moyenne de 6,6 sur 10 pour les personnes âgées de 25 à 79 ans) varie assez peu

selon l'âge : si le bien-être atteint un niveau plancher entre 45-59 ans, l'écart entre les tranches d'âge n'excède pas 0,6 point. C'est surtout l'état de santé ressenti qui ressort comme le déterminant majeur du niveau de bien-être : les personnes se déclarant en bonne ou en très bonne santé ont un niveau moyen de satisfaction dans la vie nettement supérieur à 7,0 sur 10 contre 5,3 pour les personnes se déclarant en mauvaise santé et 3,8 pour les personnes se déclarant en très mauvaise santé. Des analyses économétriques en coupe transversale confirment ces résultats.

L'analyse de l'évolution du bien-être entre deux vagues successives de l'enquête permet de préciser l'évolution du bien-être au moment du passage à la retraite : les résultats mettent en évidence un impact faiblement négatif sur le bien-être du passage à la retraite. Il est donc possible que dans certains cas la confrontation avec la réalité du départ à la retraite, qui oblige à trouver de nouveaux équilibres de vie, génère au moins transitoirement certaines déceptions, déceptions qui s'atténueraient à mesure que les retraités s'adaptent à leur nouvelle situation. L'étude met par ailleurs en évidence que le niveau de bien-être est affecté très négativement par certains événements de la vie, comme la dégradation de son état de santé ou le fait de vivre seul (suite à une séparation ou à un veuvage), or la probabilité de tels événements augmente avec l'âge.

Thématique : départ à la retraite.

Les débats intenses autour de l'âge pivot de départ à la retraite en 2019 et 2020, puis l'opposition d'une partie importante des Français à la hausse de l'âge légal d'ouverture des droits à retraite lors de la réforme de 2023, ont mis en évidence la forte sensibilité de la

population quant aux questions touchant à leur retraite, et les fortes réticences que suscite la perspective d'un report de l'âge de départ à la retraite. De nombreuses études confirment par ailleurs l'attachement des Français au système de retraite actuel (Arrondel et al., 2021).

Les raisons de cet attachement au système de retraite et de ce refus assez large d'un report de l'âge de départ à la retraite sont sans doute multiples. Il est au fond assez naturel d'aspirer à profiter d'une période de la vie où l'on bénéficie d'un revenu de remplacement sans travailler (même si le bénéfice de la pension est conditionné à l'exercice antérieur d'un emploi), pour autant que le niveau de ce revenu de remplacement permette de bénéficier de conditions de vie satisfaisantes. Et, de fait, les représentations que les Français se font de la retraite sont majoritairement positives (graphique 1) : les répondants de la vague 2020 de l'enquête Patér (pour plus de détails sur l'enquête et les données utilisées, voir encadré 1) associent ainsi la retraite bien davantage aux idées de nouvelle vie, de temps libre, de repos ou de sérénité qu'à des perspectives négatives (soucis financiers, problèmes de santé ou isolement).

Pour autant, cette aspiration à profiter de la retraite est sans doute renforcée chez les personnes souffrant des conditions d'exercice de leur activité : pénibilité physique bien sûr, mais aussi perte de sens (Coutrot et Perez, 2022). De fait ces souffrances peuvent s'accroître avec l'âge (voir notamment Bernard et al., 2023, pour les formes de vieillissement ressenti au travail). A contrario, pour d'autres personnes, qui occupent des emplois davantage gratifiants (postes à responsabilité, avec une plus grande autonomie, davantage de reconnaissance),

l'attrait de la retraite est potentiellement moindre. Selon les cas, le passage à la retraite peut donc coïncider, ou pas, avec l'amélioration du bien-être.

Pour tenter d'objectiver ces questions qui étaient au cœur du colloque organisé par le Conseil d'orientation des retraites (COR) le 4 décembre 2023, le présent article propose une analyse de l'évolution du bien-être subjectif au moment du passage à la retraite, en explorant les facteurs susceptibles d'affecter le degré de satisfaction dans la vie des personnes à l'approche de la retraite, au moment du départ en retraite, voire pendant la retraite.

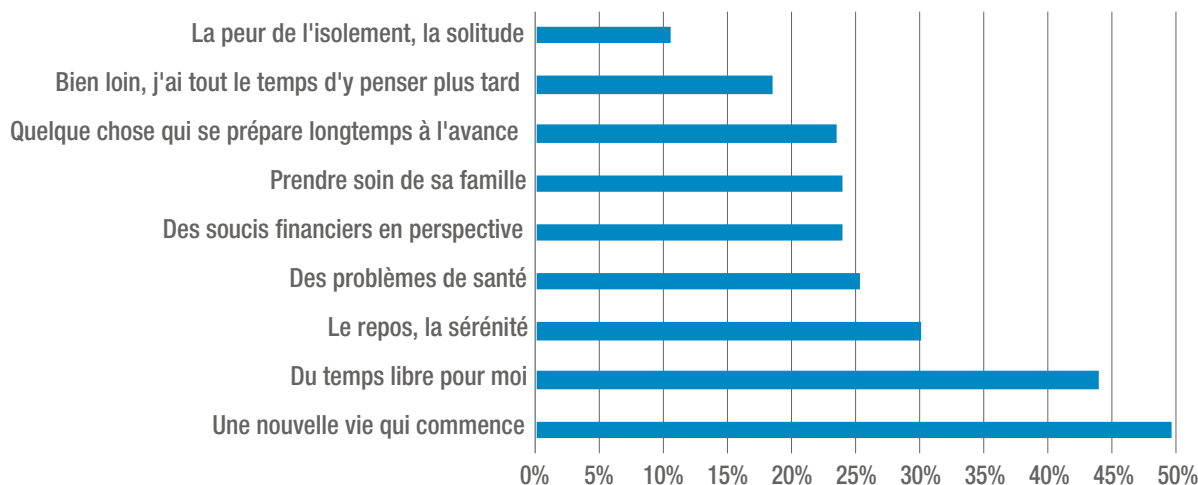
Le bien-être ressenti varie assez peu selon l'âge

Appelées à noter sur une échelle de 0 à 10 leur bien-être ressenti¹, les personnes âgées de 25 à 79 ans fournissent en 2020 une évaluation moyenne de 6,64 sur 10. L'analyse par tranche d'âge (graphique 2) met en évidence une légère réduction en fin de carrière du bien-être, qui atteint un niveau plancher entre 45 et 59 ans avant de légèrement augmenter puis à nouveau de diminuer à partir de 75 ans. Pour autant, les

¹ La question suivante était posée : « Sur une échelle de 0 à 10, indiquez votre niveau de satisfaction dans la vie, 0 indiquant que vous n'êtes pas du tout satisfait(e), 10 Très satisfait(e) ». Dans la suite de l'étude, les réponses sont réparties continuellement de 0 à 10 afin de permettre l'utilisation de modèles d'estimation linéaires.

Graphique 1

Représentations de la retraite



Source : Patér-2020.

Champ : répondants âgés de 18 ans et plus.

Lecture : en 2020, appelés à préciser parmi une liste de neuf libellés prédéfinis lesquels (au maximum 3) ils associent à la retraite, 24,0 % des répondants mentionnent « des soucis financiers en perspective ».

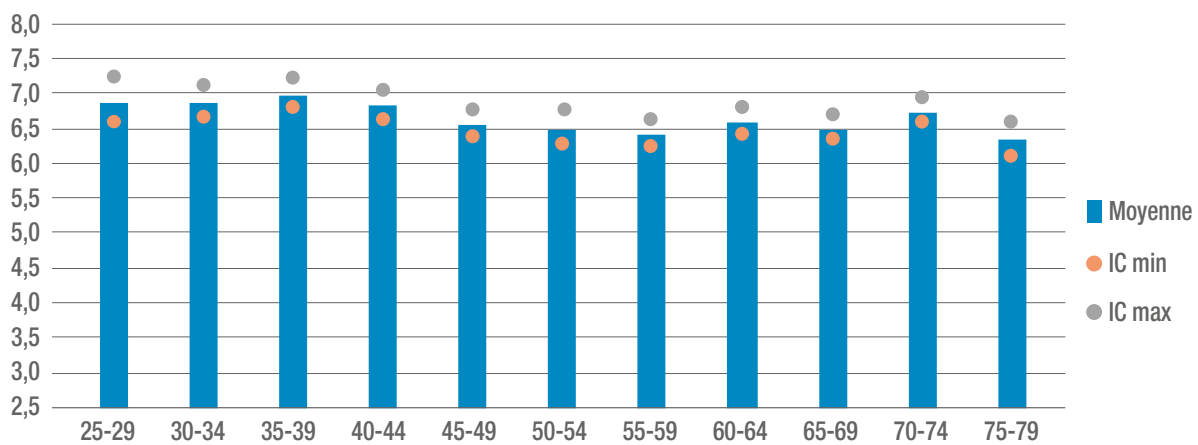
écarts entre tranches d'âge ne doivent pas être surinterprétés. D'une part l'écart de bien-être moyen entre les 35-39 ans et les 55-59 ans n'excède pas 0,6 point. D'autre part la prise en compte de l'intervalle de confiance des estimations montre que les écarts entre tranches d'âge sont souvent peu significatifs : ainsi la borne inférieure de l'intervalle de confiance pour les 60-64 ans est plus faible que la borne supérieure de l'intervalle de confiance pour les 55-59 ans, ce qui relativise la portée du rebond du bien-être moyen entre ces deux tranches d'âge.

L'état de santé ressenti, un déterminant majeur du niveau de bien-être subjectif

D'avantage encore que l'âge, l'état de santé est susceptible d'affecter fortement le niveau de bien-être. En 2020, les personnes se déclarant en bonne ou en très bonne santé ont ainsi un niveau moyen de satisfaction dans la vie supérieur à 7,0, alors qu'il n'est que de 5,3 pour les personnes se déclarant en mauvaise santé et de 3,8 pour les personnes se déclarant en très mauvaise santé (graphique 3).

Graphique 2

Bien-être moyen par tranche d'âge



Source : Patér-2020.

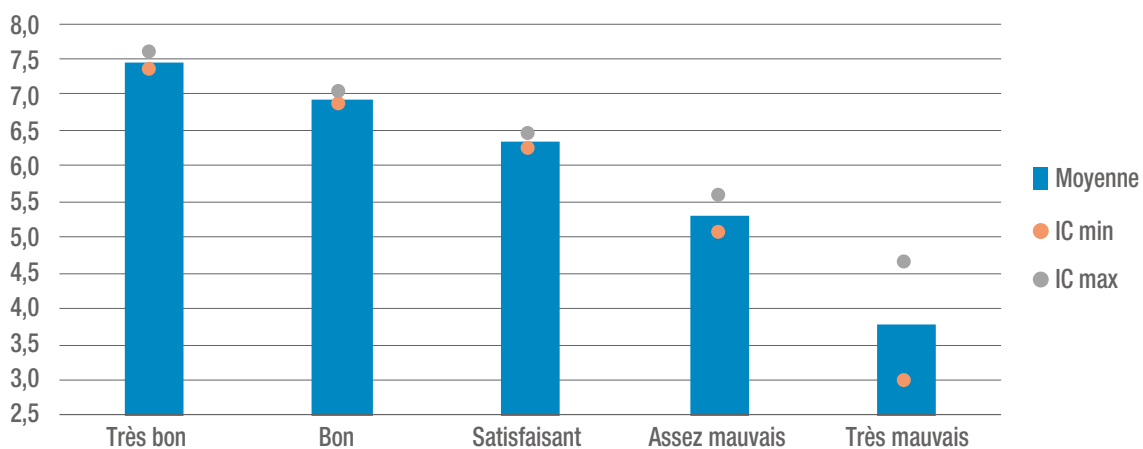
Note : IC min et IC max désignent les bornes minimales et maximales de l'intervalle de confiance à 95 % de l'estimateur du bien-être moyen.

Champ : répondants âgés de 25 à 79 ans.

Lecture : en 2020, le bien-être des répondants âgés de 55 à 59 ans est en moyenne de 6,43 sur 10.

Graphique 3

Bien-être moyen par niveau d'état de santé déclaré



Source : Patér-2020.

Note : IC min et IC max désignent les bornes minimales et maximales de l'intervalle de confiance à 95 % de l'estimateur du bien-être moyen.

Champ : ensemble des répondants de 2020 de 18 ans et plus.

Lecture : en 2020, le bien-être des répondants déclarant être en très bon état de santé est en moyenne de 7,44 sur 10.

La variabilité du bien-être moyen en fonction de l'état de santé est donc beaucoup plus marquée qu'en fonction de l'âge. De plus les écarts de bien-être déclaré entre les différentes modalités de réponse à l'état de santé sont tous significatifs malgré l'intervalle de confiance très large de l'estimateur pour les personnes se déclarant en très mauvaise santé, lié au faible nombre de répondants se déclarant en très mauvaise santé.

Comme les personnes interrogées sont en logement ordinaire (ce qui exclut donc les résidents en EHPAD), il est toutefois fort probable que les personnes qui ont répondu à l'enquête aux âges élevés soient en meilleure santé que l'ensemble de la population de ces mêmes tranches d'âge. Aussi, pour éviter que cela ne biaise l'estimation du niveau de bien-être ressenti, nous excluons dans la suite de l'étude les répondants âgés de 75 ans et plus (cf. tableau A1. de l'encadré 1). En outre, pour la suite de la présente étude, l'état de santé déclaré a été ramené à deux positions : en mauvaise santé, en regroupant les modalités « assez mauvais » et « très mauvais » ; et en bonne santé, en regroupant les trois autres modalités, en considérant que la position intermédiaire d'état de santé « satisfaisant » renvoyait à des personnes ne présentant pas de problèmes de santé significatifs.

Un niveau de bien-être plus faible chez les personnes qui ne sont ni en emploi, ni retraitées

Dans un premier temps, afin de comparer le niveau de bien-être ressenti entre les retraités et les non retraités, le graphique 4 présente le niveau de bien-être moyen par tranche d'âge pour les personnes retraitées et les personnes non retraitées. Pour les tranches d'âges comptant à la fois des retraités et des non retraités, les écarts de bien-être moyen restent assez faibles pour les 55-59 ans (de 0,1 point en faveur des non retraités) et les 60-64 ans (un écart de 0,3 point en faveur des retraités). L'écart s'accroît sensiblement pour les 65-69 ans (presque 0,9 point sur 10) sous l'effet de la baisse du bien-être moyen des personnes non encore retraitées.

Ce résultat traduit probablement en partie un effet de sélection lié au fait que les personnes qui n'ont pas encore liquidé leurs droits à ces âges sont généralement celles qui ne totalisent pas encore suffisamment de trimestres pour bénéficier d'une retraite à

taux plein. Ainsi, 35,0 % des personnes non retraitées de 65-69 ans déclarent avoir eu une carrière irrégulière, heurtée, avec des interruptions, alors qu'elles ne sont que 17,5 % parmi les retraités de la même tranche d'âge. Les non-retraités âgés de 65 à 69 ans disposent souvent aussi d'un niveau de revenu plus faible : 75,0 % d'entre eux perçoivent un revenu inférieur au revenu médian contre 56,8 % des retraités du même âge (Arrondel et Soulat, 2022). Enfin, 20,0 % des non-retraités de 65-69 ans se déclarent en mauvaise ou très mauvaise santé contre 7,3 % des retraités du même âge. L'écart de bien-être avec les personnes déjà retraitées chez les 65-69 ans traduit donc probablement davantage la spécificité de la population qui demeure en emploi après 65 ans (et qui subit souvent davantage qu'elle ne choisit de se maintenir en emploi) qu'un effet propre sur le bien-être du fait de demeurer en emploi.

Comme le suggèrent Péron, Perona et Senik (2019), les personnes qui ne sont ni à la retraite ni en emploi ont un niveau de satisfaction dans la vie plus réduit que les personnes en emploi. Ce résultat est corroboré par le graphique 4 qui distingue au sein des non-retraités le niveau de bien-être moyen par tranche d'âge des personnes en emploi (courbe grise en pointillés) de celui des personnes qui ne sont ni à la retraite ni en emploi (courbe grise continue).

Toutes choses égales par ailleurs les retraités ne semblent pas avoir un niveau de bien-être très significativement différent de celui des non-retraités...

Dans cette section nous recourons à une analyse économétrique pour évaluer si, toutes choses égales par ailleurs, le niveau de bien-être déclaré par les retraités diffère ou non significativement de celui des non-retraités. Nous procédons successivement à deux estimations. Dans un premier temps, nous régressons le niveau de bien-être des répondants sur leur statut conjugal (en couple ou non), leur état de santé déclaré et leur statut de retraité ou non-retraité, en contrôlant par le sexe, le niveau d'études, le niveau de revenu et le nombre d'enfants à charge. L'estimation est réalisée sur l'ensemble des répondants âgés de 45 à 74 ans : l'exclusion des moins de 45 ans se justifie par le fait que le départ à la retraite est probablement une perspective encore trop lointaine pour les personnes concernées

et que cela reviendrait à prendre en compte des individus dont le niveau de bien-être est en moyenne plus élevé que celui des autres répondants du seul fait de leur âge, avec un possible biais sur l'estimation de l'impact sur le bien-être du fait d'être retraité ou non-retraité.

Cette première estimation présente l'avantage de pouvoir être réalisée sur un échantillon de taille relativement grande, mais présente l'inconvénient d'amalgamer des répondants d'âges tout de même très différents donc difficilement comparables. Afin de tester la robustesse des résultats obtenus, une seconde estimation est menée sur le seul champ des répondants âgés de 55 à 64 ans, reposant sur une méthode d'appariement entre chacun des 126 répondants retraités, et celui des 532 répondants non-retraités de la même tranche d'âge présentant les caractéristiques les plus proches : cette seconde estimation évite d'amalgamer des répondants d'âges très différents mais présente l'inconvénient de reposer sur de faibles effectifs de répondants (seulement 252). En plus de l'état de santé et de la situation conjugale, le sexe et le niveau d'études sont introduits comme variables d'appariement dans cette seconde estimation, mais pas le niveau de revenu : en effet le passage à

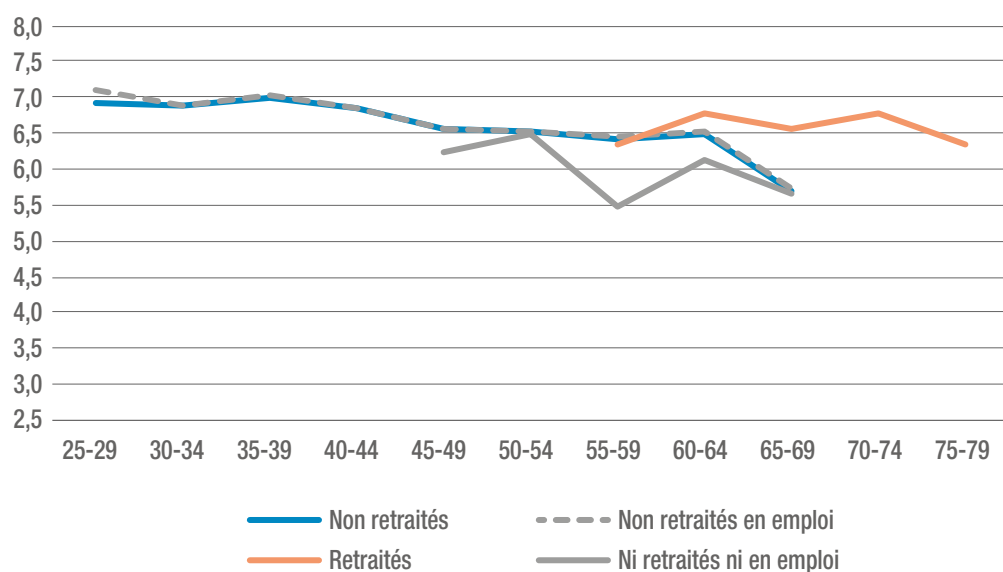
la retraite se traduit généralement par une baisse du revenu, de sorte qu'apparier des retraités et non-retraités sur la base de la proximité du niveau de revenu conduirait à apparier des personnes ayant connu des trajectoires salariales très différentes.

Les graphiques 5 et 6 illustrent les résultats respectivement de l'estimation menée sur l'ensemble des répondants âgés de 45 à 74 ans, et de celle menée sur les seuls répondants âgés de 55 à 64 ans sur la base de la méthode d'appariement. Les résultats des deux estimations sont relativement convergents : le fait d'être non-retraité plutôt que retraité est associé dans la première estimation à une réduction du bien-être d'ampleur limitée (-0,143 sur 10) et surtout peu significative statistiquement², tandis que dans la seconde estimation le fait d'être retraité plutôt que non-retraité n'affecte pas significativement le niveau de bien-être. Le statut de retraité plutôt que de non-retraité ne semble donc guère influencer sur le niveau de bien-être, ou alors vraiment à la marge.

² Les conclusions ne sont pas fondamentalement modifiées si l'on étudie plus spécifiquement l'impact du fait d'être retraité plutôt que non retraité en emploi : voir tableaux A2 et A3 en annexe pour les résultats complets des estimations réalisées.

Graphique 4

Bien-être moyen selon la situation face à la retraite et face à l'emploi



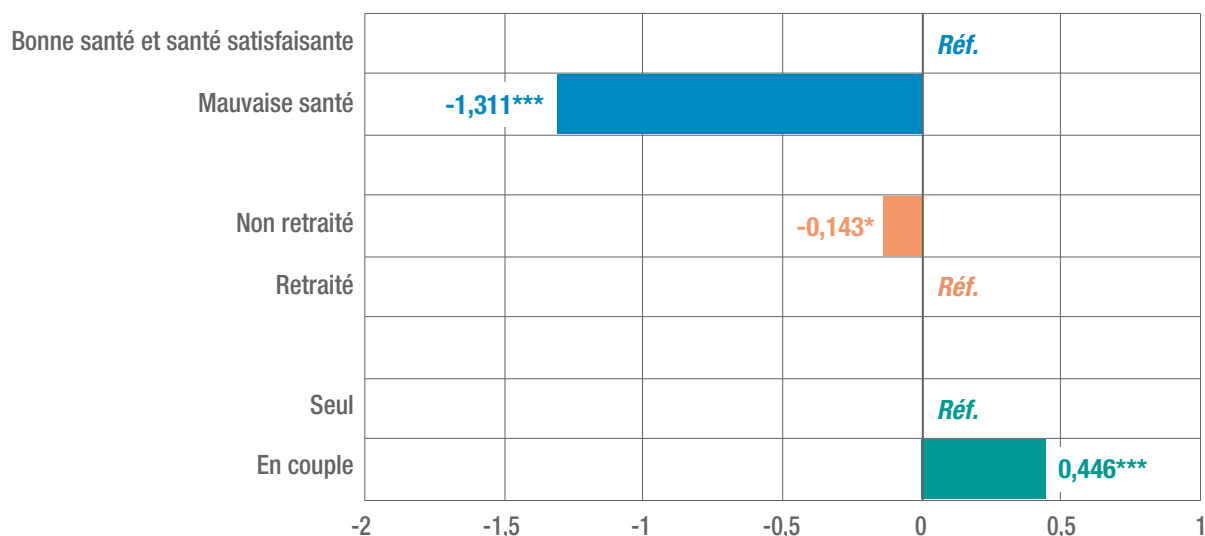
Source : PatEr-2020.

Champ : ensemble des répondants de 2020 de 25-79 ans.

Lecture : en 2020, le bien-être des répondants âgés de 60 à 64 ans est de 6,50 sur 10 pour les non retraités et de 6,79 sur 10 pour les retraités.

Graphique 5

Impact sur le bien-être subjectif (économétrie sur l'ensemble des 45-74 ans)



Note : estimation par moindres carrés ordinaires. * indique que le coefficient est significatif au seuil de 10 % ; ** 5 % ; *** 1 %, sinon l'effet n'est pas significativement différent de 0 ; Réf. désigne la position de référence.

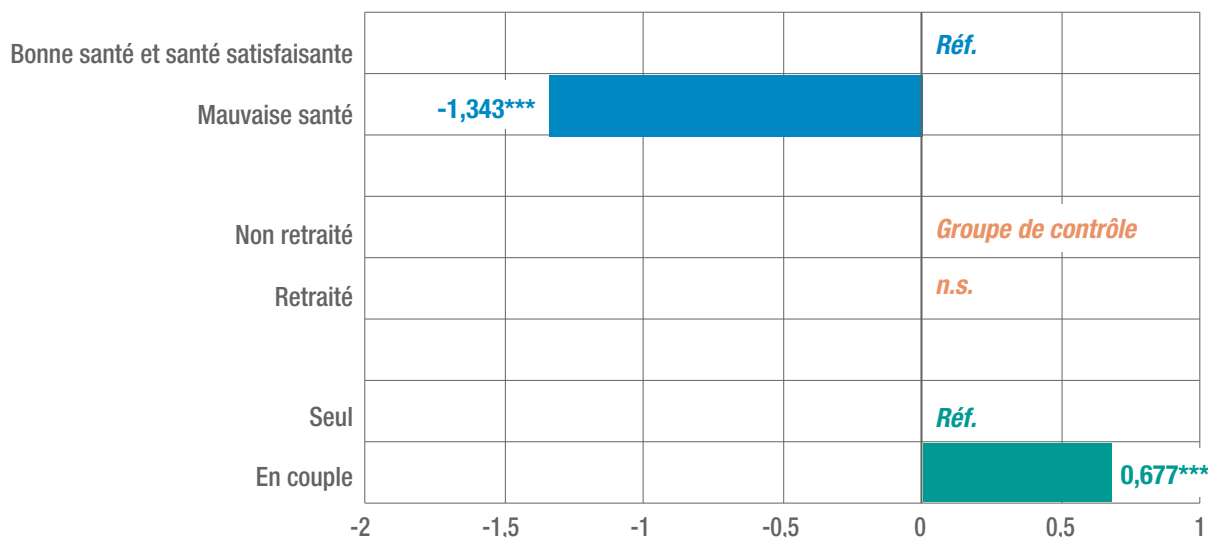
Source : PatÉr-2020.

Champ : ensemble des 2 468 répondants de 2020 de 45-74 ans.

Lecture : un répondant se déclarant en mauvaise santé a toutes choses égales par ailleurs un niveau de bien-être inférieur de 1,311 sur 10 à celui d'un répondant se déclarant en bonne santé.

Graphique 6

Impact sur le bien-être subjectif (méthode d'appariement sur les 55-64 ans)



Note : estimation par moindres carrés ordinaires. * indique que le coefficient est significatif au seuil de 10 % ; ** 5 % ; *** 1 %, sinon l'effet n'est pas significativement différent de 0 (n.s.) ; Réf. désigne la position de référence.

Source : PatÉr-2020.

Champ : les 126 retraités âgés de 55 et 64 ans, et leurs 126 plus proches voisins non retraités appartenant à la même tranche d'âge.

Lecture : un répondant se déclarant en mauvaise santé a toutes choses égales par ailleurs un niveau de bien-être inférieur de 1,343 sur 10 à celui d'un répondant se déclarant en bonne santé.

Encadré 1**Présentation de l'enquête PatEr**

L'enquête PatEr³ (Patrimoine et préférences vis-à-vis du temps et du risque) a pour objectif premier d'analyser les comportements d'épargne et d'accumulation de patrimoine des ménages français en mettant l'accent sur des déterminants plus subjectifs tels que les préférences, notamment à l'égard du risque (aversion pour le risque) et du temps (préférence pour le présent). Elle compte six vagues (2007, 2009, 2011, 2012, 2014 et 2020), pour partie en panel : les vagues 2014 (4 532 répondants âgés de 35 à 74 ans) et 2020 (2 178 répondants âgés de 35 à 74 ans) comportent ainsi 638 répondants communs, âgés de 35 ans et plus en 2014 et de moins de 75 ans en 2020. La présente étude s'appuie sur ces deux dernières vagues qui, en plus de modules relatifs aux anticipations et attentes en matière de retraite et de dépendance, compte des questions sur le niveau de satisfaction dans la vie et sur l'état de santé auto-déclaré. Les deux vagues ont été réalisées par voie postale par Kantar auprès d'un échantillon représentatif de la population française de 18 ans et plus résidant en logement ordinaire. Le tableau A1 présente les statistiques descriptives sur le bien-être subjectif.

Tableau A1 - Bien-être moyen suivant les caractéristiques des répondants

Sélection des tranches d'âges	Panel		Ensemble	
	35 ans et + en 2014, - de 75 ans en 2020		35 - 74 ans l'année de l'enquête	
	2014	2020	2014	2020
Effectif	638	638	4 532	2 178
Bien-être	6,55	6,59	6,53	6,63
Âge				
35-44	6,45	6,85	6,69	6,92
45-54	6,45	6,42	6,39	6,54
55-64	6,69	6,62	6,50	6,51
65-74	6,57	6,65	6,64	6,64
Niveau de diplôme				
Primaire-secondaire	6,24	6,15	6,28	6,02
CAP-BEP	6,43	6,43	6,38	6,35
Lycée, bac, brevet pro	6,49	6,57	6,54	6,57
BAC+2	6,92	6,73	6,71	6,74
BAC+4	6,71	7,04	6,76	7,09
BAC+5 et plus	6,47	6,77	6,98	7,05
Sexe				
Hommes	6,68	6,71	6,56	6,75
Femmes	6,44	6,50	6,51	6,52
Situation conjugale				
Seul (célibataire, veuf, divorcé)	6,01	6,28	5,99	6,27
En couple (marié, pacsé, en concubinage)	6,87	6,79	6,83	6,86
Nombre d'enfants à charge				
0	6,38	6,56	6,17	6,58
1	6,62	6,55	6,64	6,56
2 et plus	6,61	6,83	6,66	6,86
Statut d'emploi				
En emploi	6,57	6,55	6,58	6,63
Sans emploi	5,89	6,16	5,62	5,82
Retraité	6,64	6,68	6,62	6,68
Évolution de la situation face à la retraite				
Non retraité en 2014 et 2020	6,46	6,54	-	-
Non retraité en 2014 et Retraité en 2020	6,84	6,55	-	-
Retraité en 2014 et 2020	6,64	6,75	-	-
Santé déclarée				
Très bon	7,19	7,26	7,50	7,44
Bon	7,02	7,11	6,94	7,00
Satisfaisant	6,15	6,32	6,29	6,32
Assez mauvais	5,47	4,95	5,50	5,19
Très mauvais	-	3,88	5,11	3,78
Évolution état de santé déclaré				
Amélioration	6,68	6,82	-	-
Stabilité	6,56	6,64	-	-
Détérioration	6,49	6,25	-	-

Source : enquêtes PatEr 2014 et 2020.

Lecture : le bien-être moyen de l'ensemble des répondants âgés de 35 à 74 ans est de 6,53 en 2014 et de 6,63 en 2020. Si l'on se restreint aux répondants communs aux deux vagues âgés d'au moins 35 ans en 2014 et d'au plus 74 ans en 2020, leur bien-être moyen s'établit à 6,55 en 2014 et 6,59 en 2020.

3 Retrouvez une présentation détaillée de la vague 2020 ainsi que le questionnaire dans Arrondel, Gautier, Lemonnier et Soulat (2021).

...en revanche le fait de vivre seul ou d'être en mauvaise santé réduit très significativement le niveau de bien-être

L'état de santé perçu affecte très significativement le bien-être, quelle que soit l'estimation retenue : être en mauvaise santé plutôt qu'en bonne santé réduit le niveau de bien-être d'environ 1,3 point sur 10 dans les deux cas. La santé est ainsi la caractéristique individuelle qui a la plus forte influence sur le bien-être subjectif. Par ailleurs, un répondant en couple (marié, pacsé ou en concubinage) ressort très significativement plus satisfait dans la vie qu'un répondant vivant seul (célibataire, divorcé ou veuf) : de +0,45 point dans la première estimation, et de +0,68 point dans la seconde. Il n'y a à cet égard pas de différence significative entre les hommes et les femmes.

Une légère réduction du niveau de bien-être au moment du départ à la retraite

Afin de mieux cerner l'évolution du bien-être au moment du passage à la retraite, nous nous fondons maintenant sur les 638 répondants communs aux deux vagues 2014 et 2020, et âgés d'au moins 35 ans lors de la vague 2014 et au plus de 74 ans lors de la vague 2020. Cela permet de mesurer pour chacun de ces individus l'évolution du bien-être déclaré entre les deux vagues, et de comparer cette évolution entre les répondants partis à la retraite entre 2014 et 2020 et les autres. Ceci revient à mobiliser des méthodes dites de doubles différences, dans lesquelles l'évolution d'un groupe d'intérêt (ici les personnes parties à la retraite, soit 94 répondants) est comparée à celle d'un groupe de contrôle qui n'a pas connu ce type de transition : l'hypothèse sous-jacente étant que l'évolution des deux groupes auraient été la même en l'absence de passage à la retraite et que les écarts d'évolution du bien-être entre les groupes mesurent l'impact sur le bien-être du fait d'être parti en retraite.

Dans ce genre d'approche, le choix du groupe de contrôle est évidemment essentiel (voir encadré 2 pour une discussion). Afin de nous assurer de la robustesse des résultats, nous testons alternativement trois groupes de contrôle différents : les personnes de l'échantillon qui ne sont retraitées ni en 2014 ni en 2020 (G1, 359 répondants) ; celles déjà retraitées en 2014 et qui le sont toujours en 2020 (G2, 185 répondants) ; enfin celles des personnes du groupe de contrôle G1 qui sont âgées d'au plus 54 ans en 2020 (G3, 172

répondants). Pour chacun des trois groupes de contrôle retenus, nous comparons l'évolution du bien-être des personnes parties à la retraite entre les deux vagues à celle du groupe de contrôle en neutralisant les caractéristiques individuelles des répondants (estimations sur données de panel avec effet fixe).

Le graphique 7 illustre l'estimation de l'impact sur le bien-être du fait d'être parti en retraite entre les deux vagues de l'enquête, selon le groupe de contrôle considéré : les résultats sont assez convergents avec à chaque fois un impact faiblement négatif sur le bien-être compris entre -0,37 et -0,48 point sur 10⁴. La significativité de l'estimation est un peu meilleure avec les groupes de contrôle G2 et G3 qu'avec le groupe de contrôle G1.

Ce résultat peut paraître contradictoire avec l'aspiration, semble-t-il largement partagée au sein de la société française, à pouvoir profiter pleinement de la retraite. Il diffère également en première approche des conclusions de Péron, Perona et Senik (2019) issues d'une exploitation de l'enquête Statistique sur les Ressources et Conditions de Vie des Ménages (SRCV) de l'Insee : se fondant sur les réponses à une question similaire à celle que nous utilisons, ils concluent à une amélioration du niveau de satisfaction dans la vie avec le passage à la retraite. La divergence est toutefois peut-être moins grande qu'il n'y paraît. L'examen détaillé des résultats montre d'une part que l'amélioration de bien-être au moment du départ à la retraite est d'abord le fait des personnes sans emploi en fin de carrière (on ne constate pas d'amélioration du bien-être chez les personnes en emploi au moment du départ en retraite), d'autre part que l'amélioration du bien-être est surtout marquée pendant les années précédant le départ en retraite, et pas tellement au moment du départ en retraite.

L'introduction dans nos estimations de l'évolution du revenu individuel par quartile et de la situation d'emploi en 2014 (en activité ou sans emploi) ne modifie pour autant pas nos résultats. Les différences de résultats peuvent peut-être s'expliquer par des différences liées aux années d'enquêtes : Péron, Perona et Senik sont sur des données annuelles portant sur des individus en panel sur la période 2010-2017 alors que nous sommes sur des répondants en panel avec des données finales plus récentes avec la vague 2020. Par ailleurs, dans les deux cas,

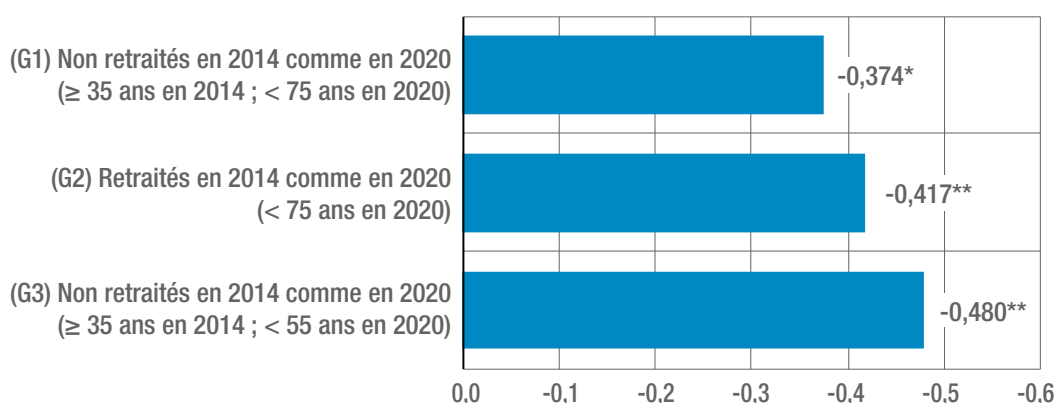
4 Nous avons également réalisé les mêmes estimations sur une population plus restreinte en âge en ne retenant que les personnes de 45 ans et plus en 2014 et de moins de 75 ans en 2020, sans que les résultats en soient grandement modifiés.

l'effet du passage à la retraite sur le bien-être demeure somme toute mesuré. Par comparaison, une dégradation de l'état de santé entre les deux vagues (passage d'un état de santé auto-évalué de très bon, bon ou

satisfaisant, à assez mauvais ou très mauvais) diminuerait le bien-être d'un niveau compris entre 0,67 point (estimation avec le groupe de contrôle G1, tableau A4 en annexe) et 1,16 point sur 10 (avec le groupe de contrôle G3).

Graphique 7

Estimation de l'impact sur le bien-être du passage à la retraite avec trois groupes de contrôle différents



Note : méthode des doubles différences avec estimation en panel avec effets fixes individuels. * indique que le coefficient est significatif au seuil de 10 % ; ** 5 %.

Source : enquêtes Patér 2014 et 2020.

Lecture : en retenant comme groupe de contrôle le groupe G1 (personnes âgées d'au moins 35 ans en 2014 et d'au plus 74 ans en 2020, qui ne sont à la retraite ni en 2014 ni en 2020), le passage à la retraite entraîne une baisse significative de 0,374 point sur 10 du bien-être.

Encadré 2

Le choix du groupe de contrôle

Le recours à la méthode en doubles différences suppose en toute rigueur que la détermination :

- du groupe sur lequel on cherche à évaluer l'impact sur une variable donnée (ici le niveau de bien-être) d'un traitement (ici le passage à la retraite)
- et du groupe de contrôle

est exogène (pour plus de détails, voir Givord, 2014). Ici, le groupe de traitement est constitué des répondants communs aux deux vagues âgés d'au moins 35 ans en 2014 et d'au plus 74 ans en 2020 et partis en retraite entre 2014 et 2020. Or, le départ à la retraite étant le résultat d'un choix individuel qui lui-même n'est pas indépendant du niveau de bien-être, le choix de constituer les groupes de traitement et de contrôle en fonction de la situation vis-à-vis de la retraite est discutable.

Les personnes ayant fait des études longues sont ainsi a priori mieux rémunérées et en meilleure santé à âge donné que les autres, et celles qui retirent la plus grande satisfaction de leur travail (plus d'autonomie, plus grande reconnaissance, plus de perspectives d'évolutions...) – autant de facteurs qui jouent favorablement sur le bien-être subjectif – et sont davantage susceptibles de partir tard à la retraite. À l'inverse, les personnes ayant fait peu d'études ont probablement un niveau de bien-être plus réduit. Cela étant, leur âge de départ à la retraite est très variable : si une proportion importante d'entre elles est en mesure de partir tôt à taux plein du fait d'une entrée précoce sur le marché du travail, les catégories les moins éduquées sont également davantage concernées par les carrières heurtées et incomplètes qui les amènent souvent à différer leur départ jusqu'à 67 ans. Ainsi, Arrondel et Soulat (2022) montrent que les départs tardifs à la retraite concernent davantage à la fois les 25 % des Français ayant le niveau de patrimoine le plus faible, et ceux qui ont le patrimoine le plus élevé. De même, le lien entre pénibilité des métiers exercés et départs anticipés n'a rien d'automatique (Aubert, 2023).

Cette réalité peut donc affecter les résultats de nos estimations en doubles différences, notamment avec le premier groupe de contrôle (G1) retenu – à savoir les personnes âgées d'au moins 35 ans en 2014 et d'au plus 74 ans en 2020, et qui ne sont retraitées ni en 2014 ni en 2020 : il est ainsi possible que les personnes du groupe de contrôle G1 encore en activité au-delà de 62 ans soient assez spécifiques en termes de bien-être (selon que le départ tardif est vraiment choisi ou au contraire subi, du fait de l'impossibilité de partir dès 62 ans sans une décote importante sur le montant de la pension).

Pour cette raison, deux groupes de contrôle alternatifs ont été retenus. Le premier (G2) est constitué des répondants communs aux deux vagues appartenant aux mêmes tranches d'âge que le groupe de traitement mais retraitées en 2014 comme en 2020 : l'avantage de ce groupe de contrôle (toutefois de taille plus réduite que le groupe G1) est que l'évolution entre 2014 et 2020 du bien-être des répondants qui le constituent n'est a priori guère affectée par les choix qu'ils ont faits vis-à-vis de la retraite avant 2014. Le second (G3) est constitué comme le groupe G1 de personnes qui ne sont retraitées ni en 2014 ni en 2020, mais âgées d'au plus 54 ans. Cette restriction d'âge fait que le groupe G3 est moins exposé que le groupe G1 à la critique méthodologique d'une endogénéité de la détermination du groupe de contrôle, mais au prix d'une forte réduction de la taille du groupe de contrôle qui peut rendre plus difficile l'obtention de résultats statistiquement significatifs.

Par ailleurs, malgré cette limite méthodologique liée à la possible endogénéité de la constitution des groupes de traitement et de contrôle, le fait que nous contrôlions l'estimation de l'effet du départ à la retraite sur le niveau de bien-être par un certain nombre de variables (dont l'état de santé déclaré) permet de réduire les effets de sélection au sein des groupes liés à l'état de santé et vient consolider les résultats obtenus.

Une baisse du bien-être avec la dégradation de l'état de santé

Enfin, afin de préciser l'effet d'une dégradation de l'état de santé perçue sur le bien-être ressenti, nous avons comparé – toujours via des méthodes de doubles différences – l'évolution du bien-être des 120 répondants dont l'état de santé s'est dégradé entre 2014 et 2020 à celle des 399 répondants dont l'état de santé est resté stable (même niveau d'état de santé en 2014 et en 2020, groupe stable), toujours en contrôlant des caractéristiques individuelles. Il en ressort qu'une dégradation de l'état de santé réduirait le bien-être de 0,32 point, toutes choses égales par ailleurs (graphique 8). De plus, on retrouve un effet du départ à la retraite entre 2014 et 2020 sur la baisse du bien-être ressenti par rapport aux personnes qui sont restées en activité sur la même période et celles qui étaient déjà à la retraite dès 2014 de 0,47 point (voir également le tableau A5 en annexe). Le fait de passer d'une situation conjugale en couple (marié, pacsé ou en concubinage) à une situation où l'on est seul (veuf, divorcé ou célibataire) conduit également à une réduction substantielle du bien-être, de 0,64 point.

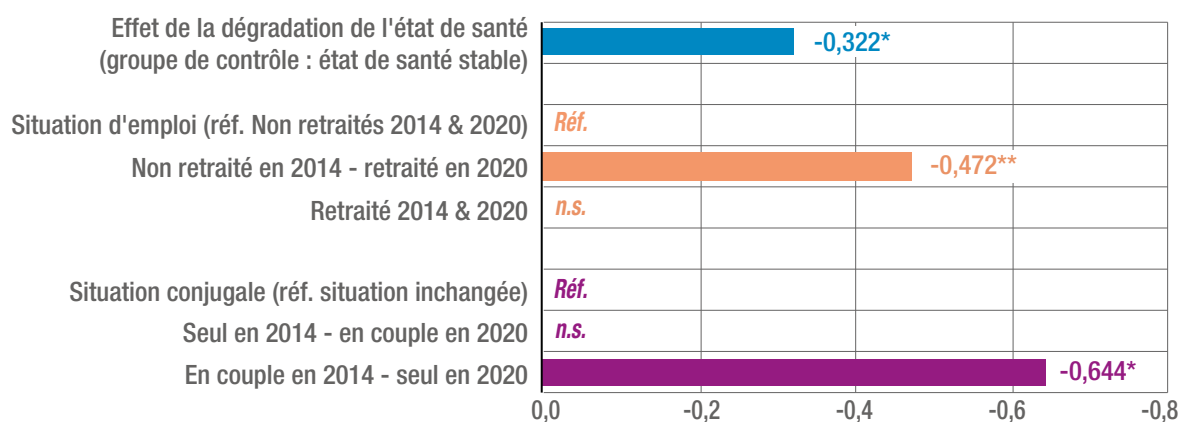
L'analyse proposée dans cette étude ne débouche donc pas sur des résultats bien tranchés quant aux liens entre retraite et bien-être : d'une part le niveau de bien-être des retraités n'apparaît que très légèrement supérieur à celui des actifs lorsque l'on contrôle les estimations par les

caractéristiques observables des répondants, et ce résultat n'est que faiblement significatif ; d'autre part le passage à la retraite lui-même paraît plutôt associé à une légère réduction du bien-être. Ces constats peuvent apparaître quelque peu en décalage avec les représentations majoritairement positives de la retraite dans la population française.

Cette contradiction n'est peut-être qu'apparente. Si le départ à la retraite est une perspective très attendue par beaucoup, c'est parfois par lassitude envers les conditions d'exercice de leur activité professionnelle davantage qu'en raison de projets bien définis pour la retraite : il est donc possible que dans certains cas la confrontation avec la réalité du départ à la retraite, qui oblige à trouver de nouveaux équilibres de vie, génère au moins transitoirement certaines déceptions, déceptions qui s'atténueraient à mesure que les retraités s'adaptent à leur nouvelle situation. Par ailleurs, l'étude met en évidence que le niveau de bien-être est affecté dans des proportions très significatives par certains événements de la vie : par exemple subir une dégradation de son état de santé est associé à une réduction sensiblement plus marquée de son niveau de bien-être. Vivre seul alors que l'on était jusqu'alors en couple (suite à une rupture ou à un veuvage) affecte aussi très négativement le bien-être subjectif. Autrement dit, si ces événements de la vie sont peu cités dans les représentations de la retraite, ils ont un impact très négatif sur le degré de satisfaction dans la vie lorsqu'ils surviennent.

Graphique 8

Effet de la dégradation de l'état de santé ressenti par rapport à un état stable



Note : méthode des doubles différences avec estimation en panel avec effets fixes individuels. * indique que le coefficient est significatif au seuil de 10 % ; ** 5 %, sinon l'effet n'est pas significativement différent de 0 (n.s.) ; Réf. désigne la position de référence.

Source : enquêtes PatEr 2014 et 2020.

Lecture : les personnes déclarant une dégradation de leur état de santé entre 2014 et 2020 connaissent toutes choses égales par ailleurs une évolution de leur bien-être inférieure de 0,32 à celle des personnes dont l'état de santé est stable d'une vague sur l'autre.

ANNEXE

Tableau A2 - Estimation du niveau de bien-être en 2020

	Niveau de bien être	
	Distinction retraités-non retraités (1)	Détail en emploi ou chômeurs (2)
État de santé déclaré		
Bonne santé ou santé satisfaisante	Réf.	Réf.
Mauvaise ou très santé	-1,311*** (0,133)	-1,310*** (0,133)
Situation d'emploi		
Retraités	Réf.	Réf.
Non retraité	-0,143* (0,074)	-
détail en emploi	-	-0,138* (0,075)
détail sans emploi	-	-0,268 (0,350)
Sexe		
Hommes	Réf.	Réf.
Femmes	0,002 (0,063)	0,004 (0,063)
Situation conjugale		
Seul (célibataire, veuf, divorcé)	Réf.	Réf.
En couple (marié, pacsé, en concubinage)	0,446*** (0,067)	0,448*** (0,068)
Variables de contrôle (niveau d'études, revenu, enfants à charge)	Oui	Oui
Constante	5,284*** (0,118)	5,287*** (0,118)
Nombre d'observations	2 468	2 468
R²	0,174	0,174
F Statistic	73,987***	64,751***

Note : estimation d'un modèle linéaire par moindres carrés ordinaires. Les écarts-types sont entre parenthèses. * indique que le coefficient est significatif au seuil de 10 % ; ** 5 % ; *** 1 %, sinon l'effet n'est pas significativement différent de 0 ; Réf. désigne la position de référence.

Périmètre : répondants de 2020 de 45 à 74 ans.

Source : enquête PatEr 2020.

Lecture : un répondant se déclarant en mauvaise santé a toutes choses égales par ailleurs un niveau de bien-être inférieur de 1,311 sur 10 à celui d'un répondant se déclarant en bonne santé ou en santé satisfaisante.

Tableau A3 - Estimation de la différence de bien-être entre retraités et non retraités à caractéristiques comparables

	Niveau de bien être
État de santé déclaré	
Bonne santé ou santé satisfaisante	Réf.
Mauvaise ou très santé	-1,343*** (0,500)
Situation d'emploi	
Retraités	Groupe de contrôle
Non retraité	0,191 (0,196)
Niveau d'études (de niveau primaire ou secondaire à bac +5 et plus en 6 positions)	0,102 (0,203)
Sexe	
Hommes	Réf.
Femmes	0,102 (0,203)
Situation conjugale	
Seul (célibataire, veuf, divorcé)	Réf.
En couple (marié, pacsé, en concubinage)	0,677*** (0,225)
Variables de contrôle (niveau d'études, revenu, enfants à charge)	Oui
Constante	5,450*** (0,225)
Nombre d'observations	252
R²	0,122
F Statistic	6,818***

Note : appariement par la méthode du plus proche voisin entre retraités et non retraités, estimation par moindres carrés ordinaires. Les écarts-types sont entre parenthèses. * indique que le coefficient est significatif au seuil de 10 % ; ** 5 % ; *** 1 %, sinon l'effet n'est pas significativement différent de 0 ; Réf. désigne la position de référence.

Périmètre : répondants 2020 âgés de 55 à 64 ans.

Source : enquête PatEr 2020.

Lecture : un répondant se déclarant en mauvaise santé a toutes choses égales par ailleurs un niveau de bien-être inférieur de 1,343 sur 10 à celui d'un répondant se déclarant en bonne santé ou en état de santé satisfaisant.

Tableau A4 - Estimations de l'effet du passage à la retraite entre 2014 et 2020 par rapport à différents groupes de contrôle

	Effet du passage à la retraite sur le bien-être		
	Groupe de contrôle :		
	G1 non retraités 35 ans et + en 2014 et moins de 75 ans en 2020 (1)	G2 retraités sur toute la période moins de 75 ans en 2020 (2)	G3 non retraités 35 ans et + en 2014 et de moins de 55 ans en 2020 (3)
Effet du passage à la retraite en différence de différence	-0,374* (0,198)	-0,417** (0,211)	-0,480** (0,229)
Année d'enquête			
Réponse en 2014	Réf.	Réf.	Réf.
Réponse en 2020	0,092 (0,093)	0,140 (0,114)	0,213 (0,145)
Évolution de l'état de santé			
Retraités	Réf.	Réf.	Réf.
Non retraité	-0,670* (0,346)	-0,585 (0,593)	-1,162* (0,623)
Situation conjugale			
Situation inchangée	Réf.	Réf.	Réf.
Seul en 2014 - en couple en 2020	0,083 (0,512)	-0,140 (0,602)	-0,129 (0,849)
En couple en 2014 - seul en 2020	-0,461 (0,320)	-0,589 (0,429)	-0,250 (0,426)
Contrôle des caractéristiques individuelles (effets fixes)	Oui	Oui	Oui
Nombre d'individus distincts	453	279	258
R²	0,023	0,027	0,045
F Statistic	2,135*	1,519	2,393**

Note : méthode des doubles différences avec estimation en panel avec effets fixes individuels. * indique que l'effet est significatif au seuil de 10 % ; ** 5 % ; *** 1 %, sinon l'effet n'est pas significativement différent de 0 ; Réf. désigne la position de référence.

Périmètre : répondants communs aux vagues 2014 et 2010 (1) âgés d'au moins 35 ans en 2014 et de moins de 75 ans en 2020, partis à la retraite entre 2014 et 2020 ou non retraités (G1) ; (2) âgés de moins de 75 ans en 2020, partis à la retraite entre 2014 et 2020 ou déjà à la retraite en 2014 (G2) ; (3) non retraités âgés d'au moins 35 ans en 2014 et de moins de 55 ans en 2020 (G3) et personnes parties à la retraite entre 2014 et 2020 d'au moins 55 ans en 2014 et de moins de 75 ans en 2020.

Source : enquêtes PatEr 2014 et 2020.

Lecture : un répondant dont l'état de santé se dégrade a un niveau de bien-être qui se réduit de 0,670 sur 10 par rapport à un répondant dont l'état est resté inchangé ou s'est amélioré dans le cas du groupe de contrôle G1.

Tableau A5 - Estimation de l'effet de la dégradation de l'état de santé déclaré entre 2014 et 2020 par rapport à un état stable

	Effet de la dégradation de l'état de santé déclaré sur le bien-être
	Groupe de contrôle : État de santé stable (1)
Effet du passage à la retraite en différence de différence	-0,322* (0,183)
Année d'enquête	
Réponse en 2014	Réf.
Réponse en 2020	0,127 (0,107)
Situation d'emploi	
Non retraité en 2014 et 2020	Réf.
Non retraité en 2014 - retraité en 2020	-0,472** (0,230)
Retraité en 2014	0,132 (0,155)
Situation conjugale	
Situation inchangée en 2014 et 2020	Réf.
Seul en 2014 - en couple en 2020	0,133 (0,385))
En couple en 2014 - seul en 2020	-0,644* (0,358)
Contrôle des caractéristiques individuelles (effets fixes)	Oui
Nombre d'individus distincts	519
R²	0,024
F Statistic	2,147**

Note : méthode des doubles différences avec estimation en panel avec effets fixes individuels. * indique que l'effet est significatif au seuil de 10 % ; ** 5 % ; *** 1 %, sinon l'effet n'est pas significativement différent de 0 ; Réf. désigne la position de référence.

Périmètre : répondants communs aux vagues 2014 et 2010 âgés d'au moins 35 ans en 2014 et de moins de 75 ans en 2020.

Source : enquêtes Patêr 2014 et 2020.

Lecture : la dégradation de santé déclarée entre 2014 et 2020 par rapport à un état de santé resté stable induit une baisse du bien-être déclaré de 0,322 sur 10 toutes choses égales par ailleurs.

Bibliographie

Arrondel, L., L. Gautier, A. Lemonnier et L. Soulat (2021), « Les attentes et la perception de la retraite en France : exploitation de la vague 2020 de l'enquête Pat r », *Questions politiques sociales – Les  tudes*, n 33, avril, <https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/qps-les-etudes-ndeg33>

Arrondel, L. et L. Soulat (2022), « Patrimoine et  ge envisag  de d part   la retraite », *Retraite et soci t *, 2022/2, n 89, pp.39-62, <https://www.cairn.info/revue-retraite-et-societe-2022-2-page-39.htm>

Aubert, P. (2023), « Les d parts anticip s pour carri re longue permettent-ils de compenser une plus grande p nibilit  des m tiers ? », *blog de l'IPP*, 6 mars 2023, <https://blog.ipp.eu/2023/03/06/les-departs-anticipes-pour-carriere-longue-permettent-ils-de-compenser-une-plus-grande-penibilite-des-metiers/>

Coutrot, Th. et C. Perez (2022) : « *Redonner du sens au travail. Une aspiration r volutionnaire* », Seuil, « La R publique des Id es ».

Bernard, A., P. Bossi, F. Cabanat, S. Garcia, S. Guyot et S. Volkoff (2023), « Devenir un «vieux travailleur» : une enqu te statistique chez les 45-55 ans dans un service de sant  au travail », *Retraite et soci t *, 2023/1, n 90.

Givord, P. (2014), « M thodes  conom triques pour l' valuation de politiques publiques », * conomie & pr vision*, n 204-205, pp. 1-28, https://www.persee.fr/doc/ecop_0249-4744_2014_num_204_1_8141

P ron, M., M. Perona et C. Senik (2019), Le passage   la retraite, Observatoire du Bien- tre du CEPREMAP, *Note OBE*, n 2019-07, septembre 2019, <https://www.cepremap.fr/depot/2019/09/2019-07-Le-passage-%C3%A0-la-retraite-1.pdf>

Les collections Questions Politiques Sociales : QPS – Les études, QPS – Les cahiers, QPS – Les brèves

QPS – Les études est une publication de la direction des politiques sociales de la Caisse des Dépôts. Elle a vocation à faire connaître les résultats des travaux d'études dans l'ensemble des domaines de la protection sociale (retraite, vieillissement, handicap...) et de la formation professionnelle. Elle est complétée par **QPS – Les cahiers** qui est une série de documents de travail diffusant des études approfondies et **QPS – Les brèves** qui propose des éclairages statistiques. L'ensemble des numéros est disponible sur le site <https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/> à la rubrique **Publications et statistiques**.

politiques-sociales.caissedesdepots.fr

Consultez les publications ou abonnez-vous à leur diffusion sur le site :
politiques-sociales.caissedesdepots.fr à la rubrique Publications et statistiques

Une publication de la direction des politiques sociales de la Caisse des Dépôts
Directrice de la publication : Marianne Kermoal-Berthomé – Rédacteur en chef : Laurent Soulat
Réalisation : direction de la Communication - Politiques sociales
Impression : Imprimerie CDC (75) – Dépôt légal : 2^e trimestre 2024 – ISSN : 2803-1474
Contact : etudesdps@caissedesdepots.fr – 12, avenue Pierre Mendès-France – 75914 Paris cedex 13

**Ensemble,
faisons grandir
la France**
caissedesdepots.fr

